Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501042-20251212-2025_12_67-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
EPINIAC

2025-130

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	13

L'an 2025, le 9 décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2025.

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

Présents : Mme RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, Mmes : CHOQUET Anne-Laure, DUCOUX Soazig, LAURENT Régine, PASSIER Géraldine, TRUFFLET Joëlle, MM : DE LA CHESNAIS Arnaud, DESPRES Jean-Louis, GAUTRIN Eric, HARDY Benoît, ROIZIL Jérôme, RUAUX Phillipe

Excusé ayant donné procuration : M. BOURGEAULT Thierry à M. DESPRES Jean-Louis

Excusée : Mme DESNOS Sophie

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRUFFLET Joëlle

2025_12_67 – Projet de Caution bancaire liée à la restructuration et à la rénovation de l'Ecole Notre Dame du Sacré Cœur

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2252-1 et suivants relatifs aux garanties d'emprunt ;

Vu le Code de l'éducation, notamment les dispositions relatives au financement des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

Vu la demande présentée par l'OGEC de l'école Notre Dame du Sacré Cœur, représenté par, Elisabeth LABOURDIQUE BLONDIAUX, Présidente, sollicitant la garantie de la commune pour un emprunt bancaire destiné à la restructuration et rénovation de l'école.

Vu l'offre de prêt émise par le Crédit Mutuel de Bretagne, d'un montant de 220 000 €, d'une durée de 228 mois, aux conditions suivantes :

– Taux : 3,69 %

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501042-20251212-2025_12_67-DE

CONSIDERANT que les travaux/projets envisagés concernent un établissement d'enseignement sous contrat d'association, contribuant au service public local d'éducation ;

CONSIDERANT que l'intérêt communal est avéré et que l'opération n'est pas de nature à compromettre l'équilibre financier de la collectivité ;

Le Conseil municipal :

ACCORDE sa garantie à l'OGEC de l'école Notre Dame du Sacré Cœur pour l'emprunt d'un montant maximum de 220 000€ contracté auprès du Crédit Mutuel de Bretagne sur une durée de 228 mois, aux conditions prévues dans l'offre de prêt susvisée.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de garantie ainsi que tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 12/12/2025

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX

MAIRIE D'EPINIAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)

Secrétaire de séance
Mme TRUFFLET Joëlle

Publicité des actes de la commune par voie électronique le